## TYSABRI° (natalizumab) : Formulaire d'arrêt du traitement

Veuillez lire attentivement ce formulaire lors de l'arrêt de votre traitement par TYSABRI®.

Veuillez suivre les indications figurant dans ce formulaire afin de vous assurer que vous êtes pleinement informé(e) et que vous comprenez le risque de LEMP (leucoencéphalopathie multifocale progressive) auquel vous continuez d'être exposé(e) dans les 6 mois suivant l'arrêt de TYSABRI®.

Avant de débuter votre traitement par TYSABRI®, vous devez avoir reçu une Carte patient, remise par votre neurologue. Conservez cette carte avec vous durant les 6 mois suivant l'administration de la dernière dose de TYSABRI®. Cette carte contient des informations importantes sur la LEMP.

[DOCUMENT A REMPLIR, A SIGNER ET A REMETTRE AU NEUROLOGUE]  Je soussigné(e)	
certifie avoir été personnellement informé(e) par le Docteur	
[nom et adresse du médecin]	Cachet du médecin
[nom et auresse un medecin]	
des risques liés au traitement par TYSABRI® (natalizumab).	
<ul> <li>Troubles des facultés intellectuelles et de la concentration</li> <li>Troubles comportementaux</li> <li>Faiblesse d'une partie du corps</li> <li>Troubles de la vision</li> <li>Tout trouble neurologique nouveau et inhabituel.</li> <li>Les symptômes de la LEMP peuvent ressembler à ceux d'une poussée de SEP. Par conse nouveaux symptômes dans les 6 mois suivant l'arrêt de votre traitement par TYSABRI®, i Durant les 6 mois qui suivent l'arrêt du traitement par TYSABRI®, votre neurologue con d'une IRM (imagerie par résonnance magnétique). En général, vous devrez réaliser u de facteurs de risque de LEMP suivante :</li> <li>Vous avez des anticorps anti-virus JC dans le sang, vous avez été traité(e) par Trimmunosuppresseur (un médicament qui affaiblit les défenses immunitaires de traitement par TYSABRI®.</li> <li>Vous n'avez jamais reçu de traitement par immunosuppresseur avant de commence plus de 2 ans par TYSABRI® et avez un index élevé d'anticorps anti-virus JC (augme Si vous n'êtes dans aucun des cas décrits ci-dessus, vous continuerez à bénéficier of questions, n'hésitez pas à les poser à votre neurologue.</li> <li>Si vous n'avez plus la Carte patient qui vous a été remise en début de traitement, demandafin de vous rappeler des informations importantes de sécurité d'emploi du traitement et de cas échéant, montrez la Carte patient à votre conjoint, votre entourage et au person</li> </ul>	est très important d'en parler avec votre neurologue dès que possible.  tinuera à vous suivre et décidera du moment où vous devrez bénéficier  ne IRM tous les 3 à 6 mois, si vous présentez l'une des associations  (SABRI® pendant plus de 2 ans et vous avez reçu un traitement par  votre corps) à quelque moment que ce soit avant le début de votre  er votre traitement par TYSABRI®, mais vous avez été traité(e) pendant  ntation de la quantité d'anticorps dans votre sang).  du suivi IRM habituel, prescrit par votre neurologue. Si vous avez des  dez-en une nouvelle à votre neurologue. Conservez cette carte avec vous,  en particulier des symptômes qui pourraient être évocateurs d'une LEMP.
En signant ce présent formulaire : Vous déclarez avoir lu et compris les risques associés au traitement par TYSABRI® (na	talizumab).
Votre médecin prescripteur a répondu à toutes vos questions à propos de TYSAL	
Fait à	Le
Signature du patient / de la patiente Signature	ature du neurologue

Document diffusé sous l'autorité de l'ANSM.

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement-sante.gouv.fr. Pour plus d'information, consulter la rubrique "Déclarer un effet indésirable" sur le site Internet de l'ANSM : http://ansm.sante.fr. En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.